

PAR COURRIEL

Le 10 janvier 2022

DEMANDEUR

N/Réf. : 202112-25

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 14 décembre 2021.

Voici la réponse à chacun des points de votre demande :

Point 1

Après avoir effectué des recherches, nous vous informons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ne détient aucun document correspondant à ce point de votre demande.

Point 2

La recherche a permis de repérer des documents répondant au deuxième point de votre demande d'accès. Ils sont disponibles sur le site Internet du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) aux adresses suivantes :

- <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-aux-donnees-gratuites/>

... verso

- https://operationsregionales.mffp.gouv.qc.ca/applicationsweb/R11/2019_Consultation_PAFIO_DGFo11_Septembre/?_gl=1*veklmf*_ga*Nzc5MzM2NzgyLjE2MzUyNTM0MTc.*_ga_7KG0CGH2EY*MTY0MDAzNjk3OC44LjAuMTY0MDAzNjk3OC4w

- <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/bas-saint-laurent/>

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

Démosthène Blasi

p. j. Avis de recours